

PARTENARIAT, COMPETITIVITE ET VIABILITE

I. PARTENARIAT ET COOPERATION

1. L'évaluation préliminaire de l'impact de l'Accord d'Association de 1995 sur l'économie tunisienne paraît dans l'ensemble largement positive au vu de l'analyse des paramètres se rapportant à la production, à l'emploi, aux échanges commerciaux et aux équilibres financiers. L'étude réalisée par l'association « Forum Ibn Khaldoun » le démontre nettement.

Il serait, cependant, nécessaire d'accélérer les études engagées par les départements concernés et finaliser la publication du bilan officiel des retombées de cet accord sur l'économie tunisienne pour mettre fin aux controverses, nourries par des données souvent très partielles, sur sa portée réelle.

[Document de référence : Etude partenariat Tunisie-UE \(mars 2017\)](#)

2. La Tunisie a intérêt à élargir et à approfondir la portée de l'accord d'association en s'engageant, à l'instar de nombreux autres pays de la région, dans la nouvelle génération d'accord de libre-échange, dans le cadre de l'ALECA, proposée par l'Union Européenne qui traite des obstacles du commerce extérieur et s'étend aux services, à l'investissement, aux marchés publics, à la protection des droits de propriété, au développement durable, aux questions réglementaires ainsi qu'en partie à l'agriculture.

Un tel accord appuierait de façon significative la nécessaire restructuration de l'économie tunisienne en faveur des activités à haute valeur ajoutée et à fort contenu d'emplois pour les diplômés du supérieur dans laquelle le pays s'est engagé. Il donnerait un signal fort sur le processus de mise à niveau et de rapprochement projeté avec les réglementations et les standards européens et, partant, constituerait un puissant stimulant à l'attraction des investissements directs étrangers dans les secteurs répondant aux nouvelles priorités du pays

[Documents de référence: Etude Partenariat Tunisie-UE \(mars 2017\)](#)

3. La démarche de mise en œuvre du nouvel accord doit s'inspirer de celle engagée avec succès au niveau de l'accord de 1995.

Elle doit être graduelle, prenant en compte la capacité d'engager les réformes et les adaptations requises et comportant des listes des produits sensibles à exclure à ce stade du processus de démantèlement des obstacles non-tarifaires, à l'image du petit commerce, de l'artisanat et de certaines filières agricoles et de pêche.

Elle doit être globale, couvrant la mise à niveau de l'environnement dans lequel opère l'entreprise (infrastructure, administration, banques), et le renforcement des mesures de protection sociale, particulièrement en faveur des catégories sociales à faible revenu, et comportant des mécanismes de soutien aux reconversions nécessaires que ce soit:

- ▮ Les reconversions des entreprises en facilitant leurs transferts en cas d'absences de solutions techniques et financières raisonnables ;
- ▮ Les reconversions des travailleurs qui perdent leurs emplois en les aidant à se recycler tout en bénéficiant d'un mécanisme d'assurance pour perte d'emploi à mettre en place

[Document de référence : Etude Partenariat Tunisie-UE \(mars 2017\)](#)

4. La construction maghrébine dans le sens de la mise en place d'un espace économique, consacrant la mise en place de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, demeure une nécessité impérieuse.

Pour dépasser les obstacles entravant l'intégration intra régionale, l'approche globale, de Gouvernement à Gouvernement, jusqu'ici suivie, gagnerait à être appuyée et relayée par :

- ▮ Un croisement d'intérêt et un partenariat plus poussé entre les entreprises des différents pays maghrébins ;
- ▮ Une approche sectorielle s'inspirant de la démarche suivie par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier instituant pour le court terme un espace maghrébin et des institutions de régulation commune du tourisme, du transport aérien et des télécommunications.

[Document de référence : Débat sur les relations euro-maghrébines, euro-méditerranéennes, et eurafricaines \(septembre 2017\)](#)

5. Renforcement du cadre institutionnel liant la Tunisie à l'Afrique et à l'Asie à travers notamment :

- ▮ L'insertion dans le cadre des regroupements régionaux de l'Afrique Australe et Orientale (COMESA) et de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le but de mieux exploiter les opportunités d'échanges et d'affaires avec les pays concernés ;

- 1. L'engagement de la Tunisie dans « la nouvelle route de la soie » ou « One Belt, One Road », initiative lancée récemment par la Chine, pour (i) exploiter les possibilités de financement des grands projets d'infrastructure inscrits dans le cadre du plan de développement, et qui rejoignent la vocation de cette initiative, (ii) attirer les grands groupes chinois à investir en Tunisie dans les projets productifs répondant aux priorités du pays et (iii) amorcer le rééquilibrage de la balance commerciale entre la Tunisie et la Chine, actuellement fortement déficitaire avec un taux de couverture des importations par les exportations de moins de 2 pourcent.

[Document de référence : Débat sur les relations euro-maghrébin, euro- méditerranéenne et eurafricaine \(septembre 2017\)](#)

II. DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

- 1. L'économie tunisienne demeure dominée par les activités à faible valeur ajoutée, utilisant une main d'œuvre faiblement qualifiée même si la part des produits à contenu technologique élevé est sur une tendance haussière prometteuse. Tout en continuant à soutenir les entreprises, dans le cadre du programme de mise à niveau, à harmoniser leurs produits avec ceux de l'Union Européenne et à en améliorer le rapport qualité-prix, il est nécessaire de favoriser, encore davantage, les réallocations des ressources au profit d'activités innovantes, à forte valeur ajoutée, utilisant une main d'œuvre hautement qualifiée, répondant aux priorités du pays.

[Document de référence : Etude Partenariat Tunisie-UE \(mars 2017\)](#)

- 2. Approfondissement de la faisabilité de l'économie verte compte tenu des expériences dans le monde étant donné les formidables opportunités qu'elle offre pour passer à un palier de développement supérieur, axé davantage sur des activités à forte valeur ajoutée et sous-tendant de moindres pressions sur les ressources naturelles.

[Document de référence : Débat sur la gestion des ressources naturelles \(novembre 2016\)](#)

- 3. Grâce à la puissance acquise par les ordinateurs et aux outils techniques, le traitement des grandes masses de données (big data) devient, depuis quelques années, un important segment de l'économie des pays avancés. De simples start-up de gestion de données créées au cours des années 90 ont acquis en quelques années une dimension internationale de premier rang.

La Tunisie, grâce à la disponibilité de cadres hautement qualifiés ou pouvant acquérir rapidement la compétence requise, grâce aussi à la nouvelle loi des start-up qui vient d'être adoptée, serait en mesure d'exploiter les nombreuses opportunités qui s'y offrent.

L'Etat se doit appuyer fortement cette orientation en impliquant certaines start-up dans le développement d'applications en faveur du secteur public dans le cadre notamment du partenariat public-privé pour leur donner de la crédibilité et de la visibilité sur les plans national et international.

[Document de référence : Débat sur les Technologies de l'Information et de la Communication : une issue à la crise économique \(janvier 2017\)](#)

4. **Optimisation de la stratégie de développement en mettant l'accent sur un nombre réduit de secteurs pour en faire des vecteurs d'excellence, bénéficiant d'une politique volontariste de formation, de recherche, de coopération et de promotion, qui tireraient le reste de l'économie vers le haut.**

En s'inspirant de l'exemple des pays ayant des caractéristiques humaines et géographiques similaires, les trois produits suivants pourraient être les produits phares de la Tunisie de 2040 :

- ▮ L'huile d'olives, en tant que premier produit d'exportation agricole aujourd'hui, bénéficiant d'un important potentiel de développement dans toutes les régions du pays et d'un marché d'exportation en forte expansion ;
- ▮ La santé et l'enseignement compte tenu de l'engouement des jeunes à s'engager dans leurs filières et des perspectives qui s'offrent à la Tunisie d'être un centre régional universitaire et médical ;
- ▮ L'électricité et l'électronique notamment pour la voiture et l'aéronautique, étant donné le savoir-faire acquis et l'évolution de la demande internationale pour ces produits.

[Document de référence : Etude Partenariat Tunisie- UE \(mars 2017\)](#)

5. **Adoption de stratégies sectorielles qui prennent mieux en compte les avantages comparatifs de l'économie tunisienne et de son capital humain.**

Les secteurs de la santé, de la culture, de l'électronique, de l'économie numérique, de l'environnement paraissent être parmi les secteurs les mieux placés pour faire l'objet d'élaboration de stratégies spécifiques prioritaires.

[Document de référence : Débat sur les relations euro-maghrébine, euro- méditerranéenne et eurafricaine \(septembre 2017\)](#)

- 6. L'agriculture doit retrouver un rôle de premier plan à travers notamment l'optimisation de l'exploitation des terres domaniales et collectives, la valorisation des vastes périmètres irrigués dont disposent les régions de l'intérieur et le lancement de grands travaux de plantation de l'olivier en sec.**

[Document de référence : Problématique du développement régional en Tunisie \(novembre 2017\)](#)

- 7. Mise en œuvre de politiques sectorielles volontaristes pour exploiter les importantes ressources minières, forestières, hydrauliques, thermales et archéologiques des zones frontalières pour en faire des espaces de partenariat et d'échanges.**

[Document de référence : Débat sur la problématique du développement régional \(novembre 2017\)](#)

- 8. Développement conséquent du marché financier à travers notamment la mise en place de fonds publics et privés d'investissement et de lignes de capitaux à risque pour compléter les ressources propres de l'entreprise et développer les activités à forte valeur ajoutée. Des dispositions spécifiques doivent être mises en œuvre en faveur des start-up.**

[Document de référence : Débat sur la relance de l'investissement \(décembre 2017\)](#)

III. AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE

- 1. Renforcement du consensus en faveur de l'entreprise transparente, assumant pleinement ses obligations en matière de préservation de l'environnement et de promotion d'emploi décent à travers notamment :**

▮ **L'activation du conseil national du dialogue social pour surmonter les malentendus, dépasser les approches dogmatiques qui nuisent à l'esprit d'initiative, aux valeurs du travail et à la mise en œuvre de politiques appropriées en matière de répartition équitable des fruits de la croissance ;**

▮ **Le recours aux nouvelles technologies pour engager de vastes campagnes de sensibilisation sur les enjeux auxquels se trouve confrontée l'entreprise et les efforts requis pour créer un environnement de production et d'investissement aussi favorable que celui des pays concurrents.**

[Document de référence : Débat sur la relance de l'investissement \(décembre 2017\)](#)

2. Les indications fournies dans le rapport du groupe de la Banque Mondiale « Doing Business » révèlent un important recul du classement de la Tunisie dans le monde sur le plan du climat des affaires. Quatre domaines méritent une attention particulière et requièrent des mesures urgentes pour accroître leur efficacité. Ils concernent :

- ▮ L'administration, compte tenu du lourd fardeau bureaucratique global assumé par l'entreprise, actuellement estimé à près de 13 pourcent de la valeur de vente des entreprises.
- ▮ Les services logistiques de transport, de manutention, de stockage et de livraison qui représentent 19 pourcent du chiffre d'affaires des entreprises ;
- ▮ Le secteur bancaire étant donné le faible niveau d'intermédiation : les concours à l'économie représentent 74 pourcent du PIB en 2014 contre 120 pourcent en moyenne pour les pays de l'OCDE.

[Documents de référence : Etude Partenariat Tunisie-UE \(mars 2017\)](#)

3. Urgence de la mise en œuvre d'un programme global pour faire de l'administration un vecteur d'impulsion et un levier de développement à travers notamment :

- ▮ La réingénierie des procédures relatives aux prestations des services publics dans le sens de la simplification et de la transparence pour les adapter aux exigences du gouvernement électronique ;
- ▮ L'accélération de la digitalisation de l'administration dans le cadre notamment d'un partenariat public-privé ;
- ▮ la généralisation des prestations à distance, facteurs de célérité, de transparence et de réduction du coût du service public.

[Documents de référence : Débat sur la crise économique en Tunisie \(mai 2018\)](#)

4. Le secteur privé doit faire l'effort requis pour s'adapter au nouveau contexte concurrentiel. Dans ce cadre, la formation des managers demeure posée, il faut former une nouvelle génération de spécialistes en management de gestion ; les grands groupes constituent la locomotive pour le développement futur de la Tunisie, il faut les encourager.

[Document de référence : Débat sur l'ALECA \(juin 2016\)](#)

5. La Tunisie a enregistré un important recul dans le classement de « Doing Business » de l'année 2017 en matière de paiement des taxes, passant de la 106ème place en 2016-17 à la 140ème place en 2017-18.

Le taux global de taxation de la PME tunisienne, qui applique intégralement la législation fiscale, est parmi les taux les plus élevés dans le monde, dépassant nettement celui de la plupart des pays de l'OCDE. Le taux global de taxation, en proportion des bénéficiaires, en prenant en compte les prélèvements au titre de la parafiscalité est de 60.2 pourcent en 2017 contre une moyenne de 49 pourcent pour les pays de l'OCDE. Il est de 64.1 pourcent en 2018

Un tel taux, quoique souvent théorique, étant donné les régimes préférentiels au niveau de plusieurs activités, mérite de faire l'objet d'une étude approfondie pour le stabiliser dans une première étape et le réduire par la suite pour se rapprocher du niveau global de taxation des pays concurrents (moins de 50 pourcent)

[Document de référence : Eléments d'appréciation du climat des affaires \(mars 2017\)](#)

6. Restructuration du secteur bancaire pour en faire des entités financièrement puissantes, techniquement performantes, pouvant tisser des relations plus équilibrées avec les grandes banques internationales.

La Tunisie, avec une population de 11.4 millions d'habitants, compte actuellement 23 établissements bancaires, soit autant que l'Egypte dont la population dépasse 90 millions d'habitants et l'Afrique du Sud qui a 56 millions d'habitants. Le taux de pénétration des banques demeure faible, bien en retrait de celui des pays concurrents, à l'instar du Maroc, alors que l'efficacité du secteur demeure plombée par l'importance des prêts accrochés, de l'ordre de 15 pourcent des engagements.

Une révision de la loi bancaire de 2015 dans le sens d'un important relèvement du capital minimum requis est nécessaire pour favoriser le rapprochement entre les banques et certaines fusions entre elles.

La mise en œuvre d'un plan d'action de convergence des normes prudentielles avec celles de Bale II concomitamment au développement de la banque à distance s'imposent.

[Document de référence : Débat sur la relance de l'investissement \(décembre 2017\)](#)

IV. REDRESSEMENT DE L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCIER

1. Un audit de la fonction publique est nécessaire pour identifier l'effectif à dégager ou à réemployer, moyennant des modules de formation appropriée, dans des départements et des services souffrant de manque de moyens humains.

L'administration souffre d'un sureffectif important sous l'effet notamment des recrutements massifs des dernières années. De la sorte, le taux des salaires et traitements de la fonction publique en proportion du PIB est parmi les plus élevés dans le monde, proche de 15 pourcent en 2017 contre moins de 11 pourcent en 2010. Il est en moyenne de 10 pourcent pour les pays de l'OCDE et de 12 pourcent pour le Maroc.

[Document de référence : Eléments d'appréciation des finances publiques \(mise à jour aout 2018\)](#)

2. Maitrise des subventions du secteur énergétique qui prend, avec les dernières augmentations du prix du pétrole sur le marché international, une ampleur préoccupante nécessitant :

- ▮ La poursuite de l'ajustement des prix sur le marché intérieur, dans le cadre de l'application de la formule d'indexation des prix ;
- ▮ La réactivation de la politique d'économie de la consommation d'énergie ;
- ▮ La relance des investissements d'exploration pétrolière et de développement de l'énergie renouvelable.

[Document de référence : Débat sur la crise économique en Tunisie \(mai 2018\)](#)

3. La situation des entreprises publiques est préoccupante du fait de l'importance de leur dette garantie par l'Etat (12 pourcent du PIB) et de la lourdeur des charges qu'elles occasionnent sur le budget de l'Etat (7.5 pourcent du PIB en 2014). Une profonde réforme, évitant toute approche dogmatique s'impose sur la base des deux orientations suivantes :

- ▮ Refonte de la gouvernance de l'entreprise publique, pour les unités qui doivent rester dans le giron du secteur public pour la rapprocher de celle des entreprises du secteur privé de manière à responsabiliser leurs organes de gestion et à leur conférer davantage d'efficacité.
- ▮ Privatisation des unités non stratégiques opérant dans les secteurs concurrentiels ; les appréhensions à ce niveau pourraient être levées par une analyse approfondie par un

bureau extérieur des résultats de la privatisation menée au cours de la période antérieure à 2011 de manière à corriger les éventuelles faiblesses qui en ressortent.

[Document de référence : Débat sur la crise économique \(mai 2018\)](#)

4. **Activation de la réforme de la sécurité sociale en compensant le relèvement des cotisations patronales de 2 pourcent des salaires prévu dans le cadre de cette réforme par une baisse des taxes parafiscales de manière à éviter d'affecter la compétitivité des entreprises du secteur organisé.**

Les charges sociales assumées par l'entreprise on shore sont déjà relativement élevées ; elles s'élèvent en prenant en considération la taxe de formation professionnelle et le fond de promotion des logement sociaux 21.37 pourcent de la masse salariale (contre 20.48 pourcent pour le Maroc) portant le taux du prélèvement global à 64.1 pourcent des bénéfices selon le dernier rapport du groupe de la Banque Mondiale « Doing Business » .

[Document de référence : Débat sur la crise économique \(mai 2018\)](#)

V. CULTURE ET QUALITE DE VIE

1. **Renforcement de la dimension culturelle du développement compte tenu non seulement des nombreuses opportunités qui en résulteraient en matière de croissance et d'emploi mais aussi et surtout de son impact positif pour transcender les sentiments de doute et de défaitisme et entretenir la confiance dans la capacité à résoudre les problèmes quelle que soit leur acuité.**

[Document de référence : Débat sur la valorisation des ressources humaines \(janvier 2017\)](#)

2. **Engagement d'une vaste campagne pour faire connaître la pensée et l'œuvre des grands penseurs tunisiens et maghrébins qui ont eu une importante portée sur l'humanité. Dans ce cadre, une place particulière doit être réservée à Ibn Khaldoun, personnalité exceptionnelle, en avance sur son temps, dont certaines des théories continuent à être d'actualité et méritent d'être connues à grande échelle à travers notamment :**

- ▮ **L'Institution d'un festival tous les cinq ans sur Ibn Khaldoun en coopération avec les pays où il a vécu ou qui l'ont marqué en l'occurrence notamment l'Algérie, le Maroc, L'Egypte, la Syrie et l'Espagne ;**
- ▮ **La création d'un département d'études sur la portée de l'œuvre d'Ibn Khaldoun au sein de l'une des universités tunisiennes ;**

- 1. La création d'un prix international pour récompenser les meilleures études sociologiques ou économiques inspirées de l'œuvre d'Ibn Khaldoun réalisées dans les pays méditerranéens.

[Document de référence : Débat sur la pensée économique d'Ibn Khaldoun \(mai 2017\)](#)

- 3. Construction d'une plateforme culturelle au niveau des deux rives de la méditerranée en tant que levier d'un grand projet politique à long terme servant de cadre au renforcement de la capacité à lever les défis régionaux et globaux de l'environnement et du développement durable. Cette dimension, loin d'être en confrontation avec les autres dimensions, est un puissant facteur d'enrichissement ; elle est dictée par les impératifs de la géographie et favorisée par le patrimoine historique commun. La Tunisie doit s'y engager fermement en appuyant toutes les initiatives présentées dans cette direction.

[Document de référence : Relations euro-maghrébine, euro-méditerranéenne et eurafricaine \(septembre 2017\)](#)

- 4. Approfondissement de la démarche mettant au cœur des politiques publiques le concept du bonheur, tel qu'inventé par les Nations Unies en 2011 ; celui-ci est bâti sur la base de 40 données se rapportant notamment à la paix, la sécurité, la liberté, les droits de l'homme, la qualité de vie, l'intelligence, la communication et la culture.

L'engagement graduel de la Tunisie dans cette voie dégagerait de nouvelles opportunités d'investissement et de croissance dans de nouvelles activités répondant aux exigences du développement durable tout en projetant une image éminemment positive de la nouvelle Tunisie.

[Document de référence : Débat sur la valorisation des ressources humaines \(janvier 2017\)](#)

- 5. Engagement d'une profonde réflexion visant l'instauration d'un revenu universel de base, expérimentée notamment en Finlande et au Canada, pour concilier les exigences de l'économie du marché et de la vérité des prix avec les impératifs de soutien de la classe moyenne et des catégories à faible revenu et de préservation de la dignité humaine

[Document de référence : Débat sur la valorisation des ressources humaines \(janvier 2017\)](#)

Mise à jour le 17 aout 2018